

**PROCHAINES SESSIONS : nous consulter**  
**PRIX : 259 € NT/stagiaire**

## ENJEUX

Evaluer les risques provenant des différents réseaux et mettre en place les mesures de sécurité adaptées. Acquérir les connaissances et compétences suffisantes pour permettre à l'employeur de délivrer l'A.I.P.R « encadrant » ou « opérateur ».

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier et éviter les risques d'endommagement et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages,
- Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR,
- Se préparer au QCM\* AIPR

## PUBLIC

Toute personne assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant à proximité de réseaux aériens et souterrains.

## PRE-REQUIS

- Niveau VI de l'Education nationale ou équivalent.
- Connaissances préalables requises sur les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.

## METHODES

- Exposé, Illustrations
- Reportages photographiques
- QCM\* par connexion à la plateforme du MEDDE via internet (1 heure)

## ANIMATION

Formateur titulaire de l'AIPR « Concepteur » des opérations.

\*Questionnaire à choix multiples

## PROGRAMME : 1 jour (7 heures)

- Contexte réglementaire relatif à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution » :
  - Prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux Autorisations d'intervention à proximité des réseaux
  - Rôle, mission et responsabilités à son niveau
- Typologies et terminologies des réseaux
- Gestion des travaux :
  - Réponses aux DT-DICT et recommandations spécifiques éventuelles au chantier qui y figurent...
  - Plans de réseau fuseaux d'imprécision sur le site, en planimétrie et altimétrie
  - Préparation des relevés topographiques de réseaux (mesures relatives en planimétrie et en altimétrie).
- Principes fondamentaux de sécurité et mesures de prévention :
  - Moyens de protection collective et individuelle
  - Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
  - Situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable
  - Règles d'arrêt de chantier
  - Accès aux ouvrages de sécurité des réseaux, y compris dans les périodes d'interruption de travaux
  - Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- La pathologie : retour d'expérience pathologique, les points de vigilance

## SUIVI

Feuilles d'émargement collectives contre signées par le formateur et attestation de formation.

Fiche d'évaluation de la formation renseignée par chaque stagiaire. Attestation de compétences, si réussite au QCM, permettant à l'employeur de délivrer l'A.I.P.R « encadrant » ou « opérateur ».

## A PREVOIR / A NOTER

Calculatrice, bloc-note, crayon, clé USB (certains supports de formation peuvent être remis sous format numérique).

Un recyclage est prévu tous les 5 ans.

LES +

- + Formation éligible CPF.
- + Préparation au test « opérateur » ou « encadrant » selon le profil du stagiaire.